

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 7309

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Sanofi a distribué 3,8 milliards d'euros aux actionnaires en 2019, Total - 8,5 milliards d'euros et BNP Paribas, 3,7 milliards. Ces 3 entreprises font du profit sur notre santé, sur notre climat et sur notre travail. Voilà un régime spécial auquel le gouvernement ferait bien de s'attaquer : le régime du capital.